

REFERENCE: CLCS. 03. 2004. LOS/JPN

Le 4 février 2005

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque)  
le 10 décembre 1982**

Japon: Notification concernant le texte soumis par l'Australie  
à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies  
communique ce qui suit:

Le 25 janvier 2005, le Secrétaire général a reçu du Représentant  
permanent du Japon auprès des Nations Unies une note datée du  
19 janvier 2005, concernant la demande soumise à la Commission des  
limites du plateau continental par l'Australie le 15 novembre 2004,  
conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention.

Le texte de cette note est joint pour information.



Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

SC/05/039

Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la circulaire CLCS.03.2004.LOS (Notification concernant le plateau continental) en date du 15 novembre 2004, faisant état de la réception de la